

MÉMOJEP

DANS MON ASSO, ON PREND SOIN DE NOS ARCHIVES !

ANNEXE

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES POUR UN LOCAL D'ARCHIVES IDEAL

Distance des boîtes d'archives par rapport au sol

Respecter un espace de **10-20 cm**.

Hauteur maximum

La rangée de boîtes la plus haute ne devra pas excéder une hauteur d' **1m80**.

Archives conservées sur support magnétique et numérique

Ces archives sont particulièrement fragiles : les conserver dans un local **frais** ralentira leur vieillissement.

Longueur des étagères

Elle sera de **10m** maximum. Préférer les étagères en **métal**.

Type d'étagères

La proportion en rayonnages **fixes** et rayonnages **mobiles** (sur rails) est à étudier suivant les besoins et les moyens à disposition.

Hauteur sous-plafond

Elle sera de **2,60 m** minimum (2,80 en milieu tropical) afin de faire circuler l'air.

Matériel de prévention

Prévoir des **détecteurs** (incendie, intrusion, eau) ; les extincteurs seront à eau pulvérisée sans additif ou à poudre.

Plan de sauvegarde des archives

C'est un document énumérant les mesures d'intervention à prendre dans le cas d'une urgence ou d'un sinistre (incendie, inondation, etc.) destinée à assurer la sécurité des personnes, à **sauver les documents** ayant subi des dégâts et protéger les autres.